



Paris, le 9 décembre 2021

Fin du programme de rachat d'actions

Conformément à la décision du conseil d'administration de Rémy Cointreau du 2 juin 2021 (cf. communiqué du 3 juin 2021), le programme de rachat d'actions mis en œuvre le 7 juin 2021 a pris fin le 8 décembre 2021.

Entre le 7 juin et le 8 décembre 2021, la société a acquis, dans le cadre de ce programme, 982 713 actions propres (représentant 1,90% du capital social), pour un prix moyen de 172,51 euros.

Comme annoncé dans le communiqué du 3 juin 2021, les actions ainsi acquises seront affectées aux objectifs suivants : 1. Réduire le capital social par annulation d'actions propres ; 2. Satisfaire aux obligations découlant des programmes d'attribution gratuite d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées ; 3. Satisfaire aux obligations découlant de valeurs mobilières donnant accès au capital social.

Cette décision n'affecte pas l'exécution du contrat de liquidité conclu par la société.

Le détail des opérations réalisées dans le cadre de ce programme de rachat sont disponibles sur le site internet de la société : www.remy-cointreau.com dans la rubrique « Finance/ Informations réglementées ».